



# L'ARBITRAGE EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION

10 FÉVRIER 2022

14H - 18H

PARIS (FORMAT HYBRIDE)

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

NOM

FONCTION

SOCIÉTÉ

ADRESSE

CODE POSTAL

TÉLÉPHONE

PRÉNOM

VILLE

TÉLÉCOPIE

EMAIL

### FRAIS DE PARTICIPATION

Présentiel :

Membre : 240 € TTC (200 € HT)

Non-membre : 360 € TTC (300 € HT)

A distance :

Membre : 192 € TTC (160 € HT)

Non-membre : 288 € TTC (240 € HT)

### MODALITÉS DE RÈGLEMENT

À réception de facture (chèque ou virement)

Chèque bancaire à l'ordre d'ICC France Conseil

DATE &amp; SIGNATURE

À RETOURNER

Par e-mail : [Nicole.henry@icc-france.fr](mailto:Nicole.henry@icc-france.fr)

### Conditions d'annulation :

ICC France Conseil se réserve le droit d'annuler une formation faute d'un minimum de participants.

Dans ce cas, ICC France Conseil vous rembourse la totalité de la somme versée lors de l'inscription.

Toute annulation de votre part, quelle qu'en soit la cause, devra être signifiée par écrit. Si elle intervient dans les sept jours qui précèdent le début du stage, les frais de participation resteront acquis à ICC France Conseil.

Toute annulation ou absence, le jour de la formation, entraînera la facturation de l'intégralité du montant dû. En cas d'interruption d'une formation commencée, l'intégralité du prix est due.

